



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : 2 décembre 2019

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller), Jules Desylva (directeur par intérim) et Elise Roussel (greffière).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 12 personnes et un membre des médias (Acadie Nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h05.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 8.9 « Modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Réunion ordinaire du 4 novembre 2019

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Percy Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 4 novembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6 Correspondance

6.1 Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – novembre 2019

La greffière fait état du rapport de permis pour le mois de novembre 2019.

6.2 Lettre reçue du ministère de la Sécurité publique

La greffière résume une lettre reçue du ministère de la Sécurité publique qui fait état du coût de la GRC pour la municipalité.

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

7 Rapport des comités

7.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

7.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport

8 Affaires nouvelles

8.1 Nomination du 2^e Capitaine – Service d’incendie de Shippagan

À la suite de la réaffectation du 2^e Capitaine au poste de 1^{er} Capitaine du Service d’incendie de Shippagan, une entrevue a été effectuée afin de combler le poste vacant. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet de nommer Monsieur Éric Chiasson au poste de 2^e Capitaine pour un mandat de deux ans, soit jusqu’au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.2 Résolution : Demande de partenariat financier – Merci de magasiner chez-nous

La municipalité a reçu une demande de partenariat financier de la Chambre de Commerce de Shippagan dans le cadre du concours « Merci de magasiner chez-nous » qui se déroulera du 1^{er} au 22 décembre 2019. Cette initiative vise à remercier les gens de magasiner à Shippagan. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité accepte d’être un partenaire dans le financement du concours en octroyant un montant de 500 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.3 Résolution : Demande de Denis Paulin– vente d’une partie du terrain excédentaire

NID 20749347

La municipalité a reçu une demande de Monsieur Denis Paulin pour l’achat d’une partie du terrain excédentaire portant le numéro d’identification 20749347. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité accepte de vendre à M. Paulin la partie du terrain excédentaire demandé tel quel, pour un montant total de 3 000 \$ plus taxe. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d’arpentage et les frais légaux reliés à cette vente.

5 oui & 1 non

Le conseiller Kassim Doumbia a voté contre

ADOPTÉE

8.4 Résolution : Contribution au fonds de réserve d'immobilisation– projet Phase IV

Une résolution a été adoptée le 5 mars 2012 afin de procéder à la signature d'une entente avec Fonds Chantiers Canada et la province du Nouveau-Brunswick concernant le remplacement des égouts sanitaires tel que décrit dans le projet Phase IV portant le # 27120. Cette entente indique que la Ville de Shippagan accepte d'établir une réserve pour immobilisation de 4 000\$ par année débutant en 2013 pour dix (10) ans, pour un total de 40 000\$. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité contribue un montant de 4 000\$ à la réserve d'immobilisation de ce projet pour l'année 2019 tel que convenu dans le contrat dûment établi dans la résolution du 5 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Résolution : Contribution au fonds de capital Piscine Régionale

Une résolution a été adoptée le 1^{er} octobre 2018 afin que la municipalité accepte de contribuer un montant de 10 000\$ par année pour une période de dix (10) ans au fonds de capital de la Piscine régionale de Shippagan à partir de 2019. Considérant les défis financiers que subit la Piscine régionale depuis quelques années ainsi que les ententes qui lient la municipalité avec cet organisme, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice- Éloi Mallet que la municipalité accepte d'octroyer un montant de 10 000 \$ au fonds de capital de la Piscine régionale tel que convenu dans la résolution du 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Résolution : Première lecture par son titre de l'arrêté 74-25-2020, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté 74-25-2020 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2020, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Résolution : Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 74-25-2020, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que l'arrêté 74-25-2020 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2020, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Résolution : Amendement – Mise à jour des tarifs de location de glace au Centre Rhéal-Cormier

Une résolution a été adoptée le 4 novembre 2019 concernant la mise à jour des tarifs de location, soit une augmentation de 5 \$ pour le Hockey mineur et de 10 \$ pour l'Inter- scolaire.

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia qu'une modification soit apportée à la résolution pour que la mise à jour des tarifs soit effective à partir du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Annie Richman MAIRE
Elise Roumel GREFFIER

8.9 Résolution : Modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan

Sujet : Modification au plan municipal

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël
Appuyé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal suite à une demande présentée par la Ville de Shippagan pour permettre d'ajouter différentes dispositions à l'arrêté de zonage en ce qui a trait à l'agriculture urbaine (ajout de poulailler à l'intérieur de certaines zones résidentielles) et à la finition extérieure des bâtiments.

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le CRP.

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 3 février 2020 au Centre des congrès de la Péninsule acadienne à Shippagan, N.-B. à 19 heures; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du secrétaire municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la maire

La maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20 h.

11. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h10.